

# ADHÉSIONS 2024

## Bon à savoir...

---

Les adhésions se font par année civile. Les montants sont proposés par le Conseil d'administration et, conformément aux statuts, ils sont votés par l'Assemblée Générale des adhérents.

## Les avantages d'une adhésion...

---

Être adhérent permet :

- de participer gratuitement (ou avec tarif réduit) aux activités, aux sorties, aux conférences... organisées par l'association et d'être couvert par l'assurance qu'elle a souscrite,
- d'être associé à la vie de l'association, de proposer et d'animer des activités, de recevoir régulièrement les « Nouvelles »...,
- d'être un citoyen qui agit, à son échelle mais en complément de toutes les actions menées partout dans le monde, pour assurer l'habitabilité de la planète pour les générations futures.

## Les tarifs...

---

- Adhésion individuelle adulte : 15 €
- Adhésion couple : 25 € (15 € + 10 €)
- Adhésion individuelle mineur : 8 € **(1)**
- Adhésion familiale **(2)** adulte : 10 € par adulte **(3)**
- Adhésion familiale mineur : 5 € par mineur **(1)**

**(1)** : Les adhésions des mineurs scolarisés à Port-Mort sont payées par l'Association qui utilise à cet effet la subvention spécifique attribuée par la Municipalité de Port-Mort ; les adhésions des mineurs de moins de 6 ans ne sont possibles que dans le cadre d'une adhésion familiale.

**(2)** : Une famille doit obligatoirement regrouper un ou plusieurs adulte(s) **ET** un ou plusieurs mineur(s). La composante adulte(s) peut être formée d'un seul ou des deux parents mais aussi d'un ou plusieurs grands-parents ; elle peut enfin mélanger parent(s) et grand(s) parent(s).

**(3)** : Une adhésion adulte est gratuite par tranche de 5 adhésions payantes dans une même famille.

## Le paiement...

---

Il peut être effectué de trois façons différentes

- **en espèces** : il est alors à remettre directement (avec le bulletin d'adhésion rempli et signé) à l'un des membres du Conseil d'Administration de l'association,
- **par chèque** à l'ordre de « Club CPN La Catignolle Port-Mort » : il est possible de mettre le chèque et le bulletin d'adhésion sous enveloppe cachetée libellée au nom de « Club CPN La Catignolle » et de déposer le tout dans la boîte aux lettres de la Mairie (sur le mur du côté droit),
- **par virement bancaire** Connaître et Protéger la Nature La Catignolle / RIB 18306 00217 36095118342 Clé 94 Crédit Agricole de Normandie-Seine Gaillon / IBAN FR76 1830 6002 1736 0951 1834 294 / BIC AGRIFRPP883 / Libellé obligatoire : nom de l'adhérent. Dans ce cas, seul le bulletin d'adhésion rempli et signé doit nous être retourné par courrier déposé dans la boîte de la Mairie de Port-Mort (sur le mur du côté droit) ou par courrier électronique (voir adresse en bas de page) après avoir été scanné.